

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 12 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris,
à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère,
LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Nous avons annoncé, d'après le *Moniteur*, que l'Impératrice et le Prince Impérial étaient arrivés jeudi soir à Fontainebleau à 6 heures 35 minutes. Sa Majesté, qui malgré la pluie était montée en calèche découverte, a été accueillie par les vivats les plus chaleureux de la population accourue en foule sur son passage.

La santé de Son Altesse le Prince Impérial est excellente.

Les nouvelles plus les récentes de Plombières nous apprennent que l'Empereur prend régulièrement ses bains et qu'il continue à jouir d'une parfaite santé. Sa Majesté multiplie ses promenades dans la ville et visite avec une attention toute particulière les divers travaux qui sont ou terminés ou en cours d'exécution.

On lit dans le *Moniteur* :

Quelques journaux ont répandu le bruit de la nomination de l'émir Abd-el-Kader à un titre quelconque en Algérie. Cette nouvelle est dénuée de tout fondement.

On fait dans ce moment au ministère de l'Intérieur, le travail pour la nomination des présidents, vice-présidents et secrétaires des conseils généraux. Les propositions des préfets sont arrivées déjà depuis plusieurs jours.

Le départ de M. Langlais pour le Mexique, n'aura lieu, dit-on, que le 15 du mois pro-

chain. M. Langlais emmène avec lui un personnel de huit ou dix hommes très-versés dans les matières financières, et qui occuperont au Mexique des positions assez analogues à celles de nos receveurs généraux en France, avec certains pouvoirs politiques.

M. Hidalgo, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Mexique à Paris, est parti pour la Belgique, accompagné de M. Gallotti, l'un des secrétaires de sa légation. Pendant son absence, les affaires seront gérées par M. Gutierrez de Estrada, premier secrétaire. M. Hidalgo sera de retour à Paris d'ici à la fin du mois.

On écrit de Florence à la *Correspondencia* du 19 juillet :

« Pie IX a décidé que les consistoires se réuniraient à Castel-Gandolfo. Nul n'a souvenir que, dans les siècles passés, il se soit tenu un seul consistoire hors du Vatican. »

La nomination respective des plénipotentiaires espagnol et italien nous est annoncée comme très-prochaine.

Un certain nombre d'évêques espagnols ont protesté contre la reconnaissance du royaume d'Italie par la reine. Mais jusqu'ici ils ne sont encore que trente-neuf, c'est-à-dire en minorité.

Il paraît que l'attitude du nonce du pape à Madrid, dans ces délicates conjonctures, a été conciliante et modérée.

On croit, du reste, qu'un grand nombre de

prélats ne s'associeront pas aux protestations de leurs collègues.

Voici, d'après le *Times*, les résultats des élections connus jusqu'au 21 juillet.

Sur 604 candidats élus, 343 appartiennent au parti libéral, 260 sont conservateurs ou libéraux-conservateurs.

Le parti libéral a perdu 51 députés ; il en a gagné 51.

Il y a des candidats qui ont été élus dans deux collèges. Ainsi : M. G. Hardy a été élu à Leominster et à l'Université d'Oxford. On ne sait pas encore à quel parti attribuer les deux députés du Dumbartonshire.

On écrit de Berlin que les nouvelles sur les négociations entre les cabinets de Vienne et de Berlin sont absolument nulles.

Personne ne parle plus de l'entrevue annoncée entre le roi et l'empereur d'Autriche.

La *Presse*, de Vienne, annonce que l'inspecteur général des fortifications de la Prusse a invité les directeurs de tous les ateliers d'artillerie à lui faire savoir le nombre des gargousses pour canons rayés qu'ils pourraient confectionner jusqu'au mois de février.

Une dépêche particulière d'Alexandrie, annonce que l'épidémie y est maintenant presque nulle, et que, dans l'isthme, tout le monde est bien portant.

On écrit de Rome que le cardinal Mattei, doyen du sacré-collège, vient d'adresser une lettre très-pressante au cardinal d'Andréa,

pour l'engager à rentrer dans la capitale. La lettre, assure-t-on, était pleine de modération et de douceur.

Le cardinal est invité à rentrer avec l'assurance que si, dans la ville éternelle, sa santé avait plus à souffrir qu'à Naples, il pourrait de nouveau retourner à Sorrente ou aller ailleurs, à son gré. On ne connaît pas encore la réponse du cardinal d'Andréa.

Nous apprenons que le maréchal O'Donnell accompagnera la reine à la frontière où doit avoir lieu l'entrevue entre la souveraine de l'Espagne et LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice des Français. Le maréchal ira aussi à Biarritz avec la reine quand elle rendra leur visite à Leurs Majestés impériales.

La *Gazette de Vienne* (édition du soir) dit à propos des bruits répandus sur la tension des rapports entre les deux grandes puissances allemandes et sur la possibilité d'une rupture entre elles :

« De telles suppositions ne sont pas justifiées. L'honneur militaire de l'Autriche n'est pas engagé dans les duchés. L'Autriche s'est refusée à faire sortir le duc d'Augustenbourg des duchés, parce que ce prince n'a pas enfreint les lois du pays. Une action isolée de la Prusse n'est pas probable. Il est donc impossible d'entrevoir les conséquences d'une telle action. »

Nous avons annoncé hier que le tribunal de Cologne avait annulé l'ordonnance de police qui prononçait la dissolution du comité pour la fête des députés en la considérant comme politique ; une dépêche de Cologne nous ap-

FABULETTON.

5

LE ROMAN D'UNE HÉRITIÈRE.

(Suite.)

Arabelle ne fut pas ébranlée par ces observations ; elle désirait se marier, elle aimait les Français et la France. Le comte lui plaisait ; il avait pour elle un attrait qui se changerait en amour lorsqu'elle deviendrait sa femme. Elle ne se sentait pas à sa place en Angleterre ; sa mère encore moins. Elle montra la lettre à Pulchérie, qui ne s'en effraya pas davantage.

Celle-ci devait partir le lendemain, et croyait les choses assez avancées pour les laisser à la conduite des intéressés. On passait cette dernière journée ensemble à Eberstein ; plusieurs personnes les y accompagnèrent, le très-inconstant Albert de Milange entre autres. Quant à M. de Sancy, il avait continué sa route vers l'Autriche. Son court passage avait laissé des traces dans plus d'un souvenir.

Malgré les précautions prises, les habitués de la maison de milady concevaient quelques soupçons ; on observait beaucoup le comte et lady Arabelle ;

on observait au moins la marquise. Le parfait naturel de celle-ci, l'insouciance gaieté qui semblait le fond de son caractère, déroutaient plus les curieux que toutes les dénégations. Ce jour-là elle fut particulièrement amusante ; on s'était fait servir le dîner sur l'herbe dans cette belle forêt qui descend à la vallée de la Murg, au milieu de ces sapins séculaires, semblables à des arceaux de cathédrale gothique. La marquise riait de bon cœur, elle faisait rire les autres rien qu'en la regardant. M. de Milange l'examinait d'une façon embarrassante pour toute autre que pour une femme aussi sûre de son fait.

Tout-à-coup, il l'interrompit par une question très-indifférente et qui semblait fort déplacée parmi les petites médisances du cru dont ils s'occupaient.

— Avez-vous jamais été en Angleterre, madame ? lui demanda-t-il.

— Jamais, monsieur, c'est un voyage que je compte faire l'année prochaine. Il est ridicule d'avoir vu l'Orient et de ne pas connaître Londres, venez-en ?

Albert se retourna vers lady Erlington, comme si la réponse de la marquise ne l'avait pas complètement satisfait.

— Etiez-vous à Londres il y a six ans, milady, lors d'un procès qui fit un bruit retentissant ? Il s'agissait d'une drôlesse ayant séduit un brave gentilhomme et s'étant fait épouser par lui ?

— Ce n'est pas là une chose rare, il serait difficile de tenir registre de tous les procès qu'a engendrés la passion de mes compatriotes pour l'excentricité.

— Celui-là sort de la ligne ordinaire, je suis sûr que vous vous le rappelez, milady. C'était une jeune fille fort belle, ayant fait un peu tous les métiers, et tenant dans Regent-street un *prétexte* de magasin de modes. Un baronet, déjà sur le retour et fort riche, en devint amoureux et l'épousa, en dépit des biographies que lui fournirent bon nombre de ses amis.

— Ah ! oui, je me le rappelle ; le brave sir Ralph mourut un an après, léguant une immense fortune à sa femme. Les héritiers l'accusèrent de l'avoir empoisonné. On n'a parlé que de cela pendant quinze jours. Elle était jolie, la donzelle ; son portrait se vendait dans toutes les rues.

— C'est justement là où j'en voulais venir. Ne trouvez-vous pas, milady, que cette très-jolie scélérate avait un faux air de Mme la marquise ? Je lui de-

mande pardon de la comparaison, mais rien ne ressemble à la vertu comme le vice, lorsqu'il est adroit et qu'il sait se masquer à propos.

— Votre scélérate n'avait pas cette excuse, monsieur, répliqua Pulchérie en riant, puisqu'elle s'était laissée prendre et condamner. Du reste, coquine ou non ; je suis toujours flattée de ressembler à une jolie femme, le crime n'a rien à démêler avec le visage.

— Elle ne fut pas condamnée, madame, on l'acquitta faute de preuves suffisantes, et elle jouit à présent de dix ou douze mille livres sterling de revenu, que lui a laissées son excellent époux.

— Elle est peut-être reine dans quelque île sauvage, on n'en a plus entendu parler ?

— Mais il me semble qu'elle était très-blonde, reprit lady Erlington ; je ne vois entre elle et la marquise aucune ressemblance.

— Aussi vous ai-je dit, milady, que Mme de Bellemare avait un faux air de lady Ralph ; j'ai oublié le nom de famille.

— Comment donc ! C'était sir Ralph Milner, du comté de Sussex, je l'ai vu maintes fois chez mon père, dans ma jeunesse. Il ne passait jamais à Londres vingt-quatre heures sans venir commander...

prend aujourd'hui que le procureur-général a fait appel de cet arrêt. Par suite, l'affaire sera portée devant une instance supérieure.

Nous lisons dans l'Union, de Paris :

« On parle d'une promotion de sénateurs pour le 15 août, et on désigne comme devant en faire partie : MM. Schneider, Corta, Auber, l'illustre compositeur, et l'amiral Bouët-Villaumez. Il est aussi question d'une longue liste de nominations dans la Légion d'Honneur, et dans laquelle figureront plusieurs noms de la presse parisienne. La France politique cite parmi les futurs chevaliers auxquels le 15 août prochain promet le ruban rouge, M^r Lachaud et M^r Nicolet, l'habile avocat de M. le comte Adalbert de Périgord, M^r Nicolet, dit la France, ne tardera pas à quitter le barreau pour entrer dans la magistrature.

Le Mémorial diplomatique nous donne, sur les bruits qui ont couru concernant la prochaine convocation d'un concile œcuménique, les explications suivantes :

Le bruit de la réunion prochaine d'un concile œcuménique à Rome a été mis en circulation récemment et reproduit par un certain nombre de journaux.

Nos informations personnelles nous permettent de dire qu'en effet ce projet existe depuis longtemps, et qu'il a même été discuté à plusieurs reprises différentes. Dans la pensée du saint-siège, un concile général n'aurait pour but que de régler une foule de questions ecclésiastiques laissées en souffrance depuis trois cents ans ; car on sait qu'il n'y a pas eu d'assemblée de ce genre depuis le concile de Trente.

Mais jusqu'ici les circonstances politiques n'ont point semblé propices à la réunion d'un concile général : aussi, sans avoir été abandonné, ce projet n'a-t-il pu être repris dans ces derniers temps, et il ne le sera vraisemblablement que lorsque la situation, qui semblait s'y opposer, aura tout à fait cessé.

On lit dans le Moniteur :

Les dernières nouvelles d'Egypte annoncent la décroissance très-marquée de l'épidémie de choléra qui a surtout sévi à Alexandrie et au Caire et qui n'a pas épargné la colonie européenne. Dans cette dernière ville, que l'importance de sa population et les conditions fâcheuses de l'hygiène et de l'alimentation publiques exposaient davantage aux atteintes du fléau, on compte de nombreuses victimes.

Au milieu de ces tristes circonstances, il est consolant de signaler le zèle avec lequel des secours de toute espèce ont été sur-le-champ organisés pour les malades par le consulat de France, avec le concours empressé de nos nationaux et l'assistance infatigable

des sœurs de Saint-Joseph et du Bon-Pasteur et des frères de la doctrine chrétienne.

Dès le début de l'épidémie, le local de la chancellerie a été mis à la disposition de la colonie française, et une souscription ouverte par M. Roustan, gérant du consulat, pour y instituer un bureau de secours, a réuni immédiatement une somme importante. Trois médecins français, entre autres le docteur Arnoux Bey, médecin sanitaire par intérim, ont offert leurs services gratuits : une commission s'est constituée, sous la présidence du consul intérimaire, pour la distribution de secours et d'aliments aux Français indigents. Un grand nombre de nos compatriotes ont été soignés à domicile ; d'autres, après avoir reçu les premiers soins à la salle d'ambulance française, ont été transportés à l'hôpital européen, où les suit la sollicitude du consulat, qui a trouvé aussi des auxiliaires dévoués chez les membres de la commission militaire française résidant au Caire, présidée par l'honorable colonel Mircher.

On a à déplorer la perte de la supérieure des religieuses du Bon-Pasteur.

On lit dans une correspondance de l'Union de l'Ouest :

Tout indique que les fêtes de Cherbourg seront d'une solennité exceptionnelle. On sait déjà que l'Autriche, l'Espagne, l'Italie, la Suède ont l'intention d'y faire représenter leurs pavillons. D'autres Etats suivront évidemment leur exemple. Nos deux escadres cuirassées, celle de l'Océan et celle de la Méditerranée se partageront le soin de faire à la marine anglaise les honneurs des ports de Cherbourg et de Brest. L'escadre britannique arrivera le 14 dans le premier de ces ports, et le 18 dans le second. Elle en repartira le 1^{er} septembre, pour s'embarquer le 2 septembre devant Plymouth, où nous les rejoindrons le 5. Il ne se confirme pas que le prince de Galles doive se rendre en France, la reine ayant à s'absenter précisément à l'époque des fêtes de Cherbourg, mais on a des raisons de croire que S. A. R. recevra à Plymouth les états-majors de notre marine et assistera aux grandes manœuvres des deux escadres réunies. Vous vous souviendrez, d'ailleurs, que je n'ai jamais accueilli que sous toutes réserves le bruit du voyage de l'héritier de la couronne d'Angleterre, ce voyage m'ayant toujours paru difficile à concilier avec les projets de l'empereur pour cet été.

On m'écrit de Madrid que c'est surtout sur la question d'interprétation de la Convention du 15 septembre qu'il s'est élevé des difficultés entre M. Bermudez de Castro et le baron Cavalchini. M. Bermudez de Castro désirait prendre cette Convention comme point de départ de la reconnaissance du royaume d'Italie, à la condition qu'elle serait interprétée dans le sens des déclarations formulées par Rouher, pen-

dant la discussion de l'Adresse au Corps-Législatif. Le chargé d'affaires d'Italie, agissant en vertu des instructions du général La Marmora, s'y est catégoriquement refusé. Aussi, s'il est question, dans la dépêche adressée par le ministre des affaires étrangères d'Espagne, de la Convention du 15 septembre, la cour de Madrid a-t-elle dû s'abstenir de tout commentaire concernant la manière dont les clauses et les stipulations en seraient entendues. Je le répète, la reconnaissance a lieu sans conditions. Aujourd'hui les deux puissances n'ont plus qu'à se faire représenter l'une auprès de l'autre, et l'Espagne a déjà annoncé au cabinet de Florence qu'elle avait arrêté son choix sur M. Ulloa.

Ces renseignements sont positifs.

LE TÉLÉGRAPHE TRANSATLANTIQUE.

Le départ du *Great-Eastern* ayant à son bord le câble transatlantique, qui doit relier l'ancien monde au nouveau, préoccupe aujourd'hui, et à juste titre, la presse anglaise. En présence de cette nouvelle tentative qui peut avoir des résultats si importants, les journaux anglais s'attachent à examiner quelles sont les chances de réussite de cette gigantesque entreprise et, sans chercher à en atténuer les difficultés, manifestent l'espoir de la voir menée à bonne fin. En effet, toutes les précautions nécessaires ont été prises, et les travaux préalables ont été faits avec le soin le plus consciencieux. Les points de départ et d'arrivée sont connus et tout le parcours que doit suivre le câble transatlantique a été, grâce aux sondes de pleine mer, arrêté d'une façon définitive.

Le problème est donc réduit à une difficulté purement mécanique. Or, cette difficulté est résolue en principe, et il suffit de trouver des machines assez puissantes pour transmettre exactement à travers l'Océan les mouvements produits à l'une des extrémités du câble.

Nous ne croyons pas qu'on arrivera tout d'abord à des résultats parfaits ; mais en multipliant les expériences, il est impossible qu'on n'arrive pas au succès. La première tentative qui a été faite, au temps de M. Buchanan, pour n'avoir pas réussi, n'a pas été pour cela inutile, car elle a fait voir les erreurs qu'il fallait éviter et a mis en garde les hommes qui dirigent cette seconde entreprise.

La fabrication du câble a été l'objet d'une attention toute spéciale, et il n'en est pas moins qui n'ait été éprouvé avec un tel soin qu'on peut hautement affirmer qu'il n'a pas dans toute sa longueur un seul défaut. Il a été installé dans le vaisseau qui l'emporte de façon à ce qu'on puisse le dérouler sans secousse et sans danger ; en outre, les meilleurs mécaniciens d'Angleterre sont à bord, ainsi que les hommes les plus compétents en matière d'électricité. On le voit, toutes les précautions ont été prises, et ce serait jouer de malheur si nn

événement fortuit venait compromettre les résultats de l'entreprise.

Pour ce qui est des résultats qu'on peut attendre de l'établissement du télégraphe sous-marin, on ne saurait en méconnaître l'importance.

Le *Times*, cependant, voit à côté des avantages immenses qu'il ne saurait manquer de produire, quelques inconvénients dans certains cas donnés, dans lesquels la réflexion est utile, indispensable, et dans lesquels l'impossibilité de prendre une décision immédiate est quelquefois solitaire, et, à l'appui de cette théorie, qui nous semble avoir le tort de prévoir les choses de trop loin, il cite l'incident du *Trent*.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale.

VILLE DE SAUMUR.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

1^{er} tour de scrutin. — 22 et 23 juillet 1865.

Electeurs inscrits 2,998
Nombre de votants 1,612
Nombre de voix pour être élu. 807

1. MM. Bury	1,505
2. Courtiller	1,501
3. Lecoy	1,466
4. Leroux	1,377
5. Delavau, Henri	1,152
6. Besson-Morin	1,111
7. Bucaille	1,096
8. Chudeau	1,093
9. Labiche	1,079
10. Girard	1,077
11. Chedeau	1,075
12. Louvet	1,068
13. Ratouis, Charles	1,061
14. De Fos, Gustave	1,026
15. Abellard	1,009
16. Lambert-Lesage	1,005
17. Bineau	1,004
18. Thiffoin-Mercereau	1,004
19. Jouffrault	952
20. Bonnemère	916
21. Mayaud, Paul	915

Tous ces candidats ont été élus membres du conseil municipal.

Voici les noms des candidats qui n'ont pas obtenu le nombre suffisant de suffrages pour être élus. Le second tour aura lieu samedi 29 et dimanche 30 juillet.

22. MM. Fouché-Gilbert	770
23. Delaunay, Charles	726
24. Georget	593
25. Le Blaye	585
26. Thoreau de la Martinière	572
27. Combiér	556
28. Pellé, Frédéric, père	555

— Ma mère, vous êtes bien mal assise sur cette pierre ; laissez-moi vous faire apporter un des coussins de la calèche, autrement vous vous enrhumerez.

Arabelle était devenue rouge jusqu'aux cheveux, tandis que la marquise, affublée d'une ressemblance avec une criminelle, n'avait pas même sourcillé. Tant il est vrai que, dans le monde surtout, les blessures d'amour propre sont les plus vives, les plus difficiles à supporter pour certaines natures, et ces natures-là sont plus communes qu'on ne le croit.

Le lendemain, ainsi qu'elle l'avait annoncé, Pulchérie quitta Baden et se dirigea vers ses terres de la Bretagne qu'elle comptait habiter le reste de la saison.

III. — NOUVEAUX PERSONNAGES.

Quelques mois se sont écoulés ; l'été a fait place à l'automne ; nous sommes en novembre, au château de Grandlieu en Bretagne, la veille d'une chasse chez M. le comte de Courville, où toute la fashion de la province était engagée.

La comtesse s'occupait des préparatifs de la fête : il devait y avoir un déjeuner, un dîner et un bal,

ce qui constitue pour une maîtresse de maison de grands embarras, dans un pays d'aussi peu de ressources que celui-là, surtout.

Lady Arabelle entendait l'hospitalité à l'anglaise, c'est-à-dire de la façon la plus large et la plus fastueuse. Elle faisait venir de Paris les merveilles de Chevet, tandis que chez elle un monde de cuisiniers et d'officiers préparaient les pièces de fonds et les friandises plus communes. Lady Erlington triomphait au milieu de ces splendeurs ; pour la première fois, elle jouissait pleinement des droits de grande dame, acquis par son mariage. Du vivant de lord Erlington, elle passait plus de temps au chevet de son lit que dans ses salons, et ses amis, ses parents mêmes, ne l'avaient prise au sérieux que lorsqu'il l'avait imposée expressément.

Chez sa fille, au contraire, elle commandait en souveraine ; son gendre avait pour elle les meilleurs procédés : rien ne se faisait qu'après l'avoir consultée. Son avis était rarement suivi, il est vrai ; elle ne s'en apercevait pas, dans l'enivrement de son triomphe. Elle répétait à tout propos :

— Nous avons ordonné ceci, nous allons faire cela. Mon Dieu ! que la France est donc un charmant pays, et que j'ai bien fait de ne pas écouter le fils et

la famille du feu lord, qui ne voulaient pas laisser conclure ce mariage. Le tuteur a été obligé de céder devant ma fermeté, et c'était de toute justice. Arabelle est ma fille et j'ai seule le droit d'en disposer, pour son bien, avec son consentement.

Ces confidences ne se faisaient pas en présence de ses enfants, elle les réservait pour l'intimité de certaines vieilles dames qu'elle voyait fréquemment, et toujours avec un nouveau plaisir.

Le voisinage était fort gai, fort en train, non pas à la façon des châteaux parisiens élégants, où l'étiquette et les exigences de salon se prolongent du matin au soir ; dans cette province éloignée, on s'amusait sans cérémonie, on tenait plus au confort qu'à l'élégance, aussi quand Mme de Courville se mit sur le pied de les réunir tous les deux, on la proclama la reine du pays et Grandlieu devint un Louvre, dont la magnificence n'avait encore été égalée par personne.

Le jeune ménage avait acheté cette terre d'une partie des deniers de la dot d'Arabelle. C'était la plus belle et la plus considérable du canton. Le château, situé au bord de la mer, entouré de chênes druidiques, remontait à la plus haute antiquité. L'intérieur avait été disposé suivant les exigences du

luxe moderne, en lui conservant toutefois la couleur de son époque ; l'extérieur était resté celui d'une forteresse féodale : il n'y manquait pas une pierre, les ponts-levis et les herses étaient debout. Le comte disait quelquefois en riant à ses amis :

— Si j'avais encore des créanciers, c'est ici que je tiendrais un siège contre eux et ils seraient obligés de déguerpir.

Il paraissait heureux, dévoué à sa femme, attaché à ses devoirs. La lune de miel annonçait une prolongation indéfinie et jusque-là sa conduite avait fait mentir les pronostics funestes inspirés par son passé aux amis de lady Arabelle. Il avait choisi cette terre de Grandlieu dans le voisinage de M. de Sancy, celui de ses anciens camarades dont la moralité et les principes offraient une sûre garantie de son changement d'existence. Il se montrait partout avec lui, il allait régulièrement à l'église ; il donnait à son curé l'espérance de la conversion de sa femme et y travaillait avec un zèle ardent.

C'était partout sur son compte un concert de louanges : il annonçait le projet de renoncer à Paris, de se fixer à jamais chez lui, d'y faire tout le bien possible, de secourir les pauvres et d'amuser les riches. Il comptait ressusciter les seigneurs d'autre-

29. MM. Cormery	540
30. Beurepaire	538
31. Ducamp, juge	536
32. Barbin-Moricet	533
33. Picherit-Château	525
34. Terrien, charpentier	515
35. Charbonneau-Rallet	510
36. Poulet, avoué	497
37. Touchaleaume	486
38. Pichon	485
39. Bodin, avoué	475
40. Coutard	469
41. Considérant	463
42. Cholet	454
43. Tiercelin, vétérinaire	428
44. Jarry	418
45. Daget	389
46. Moricet, Léon	388
47. Common, commerçant	387
48. Bardou	387
49. Brière père	382
50. Besnard, médecin	361
51. Rottier	351
52. Richard, Jules	319
53. Juchault	299
54. Baillergeau, juge	280
55. Lizé, Armand	259
56. Chasseloup de Châtillon	225
57. Millocheau, Eugène	194
58. Gaborit, négociant	155
59. Roland, imprimeur	135

cet instant pour se retirer, entraînant avec lui la hyène dans une cage voisine. Aussitôt une trappe les sépara du lion. Il était temps : car déjà furieux il se retournait et, la gueule en sang, se précipitait sur cette trappe.

M. Schmidt s'est montré aux spectateurs ; il a reçu les félicitations et les encouragements les plus flatteurs ; mais il était pâle et couvert de sang.

La hyène est gravement blessée, on espère cependant qu'elle ne périra pas.

COMMUNE DE ST-LAMBERT-DES-LEVÉES.

ELECTIONS MUNICIPALES.

Nombre de votants. 509.

MM. Simon, maire	507
Legard Sechet	508
De Lamothe-Baracé	297
Fougeray, Casimir	260
Gabiller, René	294
Albert, Mathurin	508
Langlois-Dufresne	507
Gautier-Tribert	295
Breton-Joulain	507
Sechet-Martineau	507
Taugourdeau, Vincent	501
Baudouin, André	502
Robineau, Etienne	281
Chenuau-Lambert	297
Harault, Julien	258
Hamelin, Pierre	196

Tous ces candidats ont été proclamés membres du conseil municipal.

Nous trouvons dans l'Intérêt Public, de Cholet, de nouveaux détails sur l'orage de la semaine dernière :

Un épouvantable désastre vient de s'étendre sur plusieurs communes de notre fertile contrée. Lundi dernier, vers une heure de l'après-midi, une nuée immense, péniblement traînée par le vent, s'avancait du sud au nord, portant dans ses flancs noirs d'horribles éléments de destruction ; lorsqu'elle fut arrivée au-dessus de notre ville, les ténèbres succédèrent en peu d'instants au brillant éclat du jour. Dans le lointain on voyait briller quelques éclairs, mais aucun coup de tonnerre ne troublait le morne silence qui régna dans l'atmosphère. Tout-à-coup quelques larges gouttes d'eau frappent le sol, puis des milliards de grêlons d'un diamètre de un, deux et trois centimètres, poussés par un vent impétueux qui venait de s'élever subitement, tombent avec un bruit effroyable, renversant et broyant tout ce qu'ils atteignent.

Pendant dix minutes, il sembla que les cascades du ciel étaient ouvertes ; les éclats de la foudre dominaient le bruit de la tempête ; la grêle et la pluie formaient un rideau impénétrable. Chacun pressentait ce qui, hélas ! devait arriver.

Les rues de Cholet, en un clin-d'œil, furent métamorphosées en véritables torrents ; la

place Travot ressemblait à un lac glacé ; tant était épaisse la couche de grêlons qui la recouvrait. Devant toutes les portes, les habitants-faisaient des efforts inouïs pour se préserver de l'inondation, qui, dans beaucoup d'endroits, arrivait par les greniers. Dans bon nombre de maisons, l'eau qui s'était introduite par la toiture, descendait en cascades dans les escaliers et les étages inférieurs, détruisant plafonds et tapisseries, avariant meubles, linge et garde-robes.

Dans la rue de la Porte-Baron, la violence des eaux était telle, que sans de prompts secours un paysan aurait été entraîné.

Le nombre des vitres cassées est considérable ; presque toutes les fenêtres exposées au sud les avaient perdues dès le début ; dans plusieurs habitations, il en manquait cinquante, cent et même cent cinquante.

Les jardins, au sud et au sud-est de la ville, qui seuls ont été atteints, sont complètement dépouillés. La terre est encore jonchée de débris de fleurs, d'arbres, de fruits ; des serres ont été broyées.

Dans certains quartiers, des caves à tisserand avaient été totalement envahies ; des magasins d'épicerie avaient subi le même sort ; chez M. Vincent-Bertheau, une grande quantité d'huile a été entraînée et s'est rendue dans le puits ; dans le salon de coiffure de M^{me} Durbin, le placard sur lequel se trouve le lavabo, était rempli de grêlons, arrivés par un tuyau et poussés probablement par l'eau de la rue, qui les avait fait remonter à cette hauteur.

Mais les dégâts de la ville ne sont rien comparativement à ceux de la campagne, où la violence de l'ouragan a broyé des arbres et les a transportés à plus de vingt mètres de distance. Les blés qu'on commençait à couper, les choux verts nouvellement plantés, les sarrazins, les pommes de terre, les haricots, tout a été rasé. Il semblerait, à voir ce désastre, que la guerre a passé par là ; les épis de froment, renversés, sont vides : ils ont été égrenés comme par une batteuse ; les feuilles des arbres ressemblent à des cribles : on dirait que la mitraille les a trouées.

Les localités de Saint-Laurent-sur-Sèvre et de Mortagne (Vendée), sont, dit-on, fort maltraitées ; mais notre arrondissement a été fatalement atteint dans neuf de ses communes : Cholet, la Tessoualle, Mazières, Maulévrier, Toulemonde, Nuaille, Trémentines, Vezins et la Tourlandry ; quelques-unes, entre autres Vezins, ont horriblement souffert. La perte peut être évaluée sans exagération à plus d'un million de francs. De mémoire d'homme, pareil malheur n'avait frappé notre contrée.

Aussitôt après l'ouragan ; M. le Sous-Préfet, toujours rempli de sollicitude pour ses administrés, s'est transporté dans les communes que nous venons de citer. Sa présence a ramené le calme dans l'esprit et le cœur des pauvres victimes du fléau, auxquelles il a pro-

mis que le gouvernement de l'Empereur allait venir en aide, tant par la distribution de secours que par un dégrèvement d'impôts.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire.

« Pendant la nuit de vendredi à samedi dernier, la domestique du sieur Louis Houdin, fermier à la Picarderie, commune de Cléré, fut éveillée par les hurlements d'un chien qui couchait habituellement dans sa chambre. Elle appela le sieur Houdin, et au moment où celui-ci allait pénétrer dans l'appartement, le chien qui, suppose-t-on, se trouvait dans un accès d'hydrophobie, faisait des bonds furieux, sautait sur les meubles et contre les portes, mordant et déchirant tout ce qui se rencontrait devant lui. Plus morte que vive, la domestique était restée sur son lit, blottie sous les couvertures et n'osant faire aucun mouvement.

» Louis Houdin, qui arrivait sans être armé, aurait été bien probablement attaqué par l'animal ; mais fort heureusement, une porte donnant sur la boulangerie et que par hasard on avait laissée entrebâillée s'ouvrit sous un des bonds du chien, qui s'élançant ensuite par une fenêtre s'enfuit dans la campagne.

» Houdin et son domestique le poursuivirent dans les blés et lui tirèrent deux coups de fusil. Atteint très-légèrement, le chien se sauva du côté de Cléré.

» Dès qu'il fit jour, le brigadier de gendarmerie Bernard et les gendarmes Bondu et Comelin, qui avaient été prévenus par le fermier, se mirent à la recherche de l'animal. L'ayant aperçu dans une vigne, au lieu appelé les Miranderies, le gendarme Comelin lui tira un coup de mousqueton.

» Le chien, blessé grièvement, essaya cependant de s'élaner sur les gendarmes ; mais il tomba bientôt percé de plusieurs coups de baïonnette. »

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Angers, 24 juillet.

51 conseillers ont été élus. Le maire a proclamé ce résultat à 5 heures du matin.

La Epoca croit savoir que, dans le dernier conseil des ministres, à Madrid, il aurait été question de dépêches de Sa Sainteté, dans lesquelles le père des fidèles assurerait que la reconnaissance du royaume d'Italie n'altérerait en rien les bonnes relations existant entre la nation espagnole et la capitale du monde chrétien.

Le roi Victor-Emmanuel vient de retourner à Florence pour expédier les affaires courantes et probablement pour signer le décret de la dissolution de la Chambre. Toutes les corres-

fois ; ce rôle flattait son amour-propre, et il était du reste tout à fait dans ses moyens.

Ce jour-là il ne se sentait pas d'aise ; il avait disposé son équipage de chasse d'après les conseils d'un veneur anglais que lady Arabelle avait demandé à Erlington et qui possédait les bonnes traditions. La marquise de Bellemare devait arriver le soir, elle passerait une partie de l'hiver avec eux. Elle habitait à une assez grande distance, et les visites ne pouvaient se faire autrement.

Tout se préparait donc pour de joyeuses fêtes ; il était question de toilettes éblouissantes. La joie se lisait sur les visages, et la fatigue paraissait un nouveau plaisir.

A l'heure du dîner, la comtesse se reposait au salon, en attendant la voyageuse, et causait avec son mari et sa mère.

— Ma chère Arabelle, dit le comte, j'ai reçu une lettre de Régis ; je crains que nous ne l'ayons pas. Son oncle est malade, et vous connaissez sa ponctualité pour ses devoirs de famille. Si le bonhomme ne va pas mieux, toutes les séductions du monde ne lui feraient pas abandonner les soins qu'il lui donne, même à un domestique affidé.

— Je ne sais pourquoi nous le voyons si peu,

poursuivit lady Erlington ; chaque fois qu'il est engagé à Grandlieu, il a une excuse à nous présenter. Il vous reçoit très-volontiers, il vous aime beaucoup, je le crois ; mais nous, il a l'air de nous fuir.

— Je ne le crois pas, milady, c'est le hasard.

— Et vous, Arabelle, qu'en pensez-vous ?

— Je n'en pense rien, ma mère, je ne l'ai pas remarqué.

Il y avait dans le ton de cette réponse une mauvaise humeur très-visible. La douairière ne s'en aperçut pas et Tristan n'y porta qu'une faible attention.

Au moment où six heures sonnaient, la voiture de Mme de Bellemare entra dans la cour. Elle se piquait d'une exactitude scrupuleuse. Tous coururent au-devant d'elle ; ils ne l'avaient pas vue depuis un temps assez long, et ils la trouvaient changée. Elle assura cependant qu'elle se portait à merveille et qu'elle était en excellente disposition de faire honneur à ses hôtes.

Dans la soirée, Arabelle se mit au piano. Lady Erlington s'endormit, suivant son habitude, lorsqu'on était en famille, au coin du feu. Elle appelait cela se recueillir. Le comte et Pulchérie restèrent assis l'un près de l'autre au bout de ce grand salon,

fort peu éclairé. Ils écoutaient la jeune femme exécutant avec un brio remarquable une délicieuse fantaisie.

— Qu'avez-vous, Pulchérie ? demanda le comte à voix basse et sans se retourner.

— Il faut que je vous parle absolument ce soir.

— Comment ? Cela me semble presque impossible.

— Prenez un prétexte, allez dans le parc quand on sera retiré.

— Par le froid qu'il fait ! Je n'en vois pas le moyen.

Pulchérie leva les épaules. Ces phrases étaient échangées très-vite, sans se regarder, comme des gens qui ont tout à perdre en se révélant.

— Je vous répète qu'il le faut, me comprenez-vous ?

Tristan devint pâle, il ne répondit pas ; quelques instants après, la marquise s'écria comme une femme enthousiasmée par la musique :

— Charmant, délicieux, divin !

— J'irai, murmura le comte, qui, probablement avait trouvé son mensonge.

Le reste de la soirée se passa languoureusement. Rien de plus triste que la veille d'une fête, si ce

n'est le lendemain.

On se retira de bonne heure. Lady Erlington annonça l'intention de dormir une longue nuit pour prendre des forces ; Arabelle déclara qu'elle tombait de fatigue et qu'elle n'aspirait qu'au repos.

— Quant à moi, ajouta Tristan, j'ai encore beaucoup à faire et je ne fermerai guère les yeux d'ici à la diane. Il me manque des renseignements et des certitudes pour être tranquille sur notre journée. Songez, mesdames, que du haut de ces tours sept ou huit siècles de chasseurs nous contemplant.

Il prit un ton d'emphase en parodiant cette phrase célèbre et se posa comme un orateur. Pulchérie affecta de rire beaucoup et se retira dans sa chambre, où on l'entendit s'enfermer quelques instants après, en renvoyant ses femmes. La comtesse rentra chez elle, milady également. Une heure ne s'était pas écoulée que tous les habitants du château étaient ensevelis dans un profond sommeil.

(La suite au prochain numéro.)

pondances de Florence s'accordent à dire que les élections auront lieu au commencement d'octobre.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 22 juillet.

Revue politique. — Voyage de l'empereur d'Autriche en Hongrie. — Courrier de Paris. — Expérience du bateau insubmersible de M. Moue. — Dérivation des eaux de la Dhuis (suite). — Les Turcos. — Paris fantastique (suite). — Les Martes. — Salon : Tableaux reproduits par l'illustration. — Salon (suite). —

Revue littéraire (suite). — Ouragan sur le chemin de fer du Nord. — Explosion et incendie, à Elbeuf. — Explosion à Genève. — Chronique musicale. — Château de Pierrefonds.

Gravures : L'empereur d'Autriche recevant les compliments des magnats. — Expériences d'un bateau insubmersible. — Canal de la Dhuis : travaux à Mênilmontant. — Les Turcos (7 dessins). — Les Martes. — Tableaux reproduits : le Printemps; — Le Reveil. — Incendie à Elbeuf. — Explosion à Genève. — Musique : Le Cocher des grèves. — Restauration du château de Pierrefonds. Rébus.

Marché de Saumur du 22 Juillet.

Froment (l'hectol.)	15 07	Huile de lin.	48 —
2 ^e qualité,	14 48	Paille hors barrière	35 68
Seigle.	8 —	Foin.	64 66
Orge.	8 —	Luzeine (les 750 k)	70 20
Avoine anc. (entrée)	9 —	Graine de trèfle.	120 —
Fèves.	—	— de luzerne.	100 —
Pois blancs.	28 —	— de colza.	31 —
— rouges.	28 —	— de lin.	26 —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ord.	55 —	(l'hectolitre).	—
— de chenevis.	48 —	— cassées (50 k.).	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).			
Coteaux de Saumur 1864.	1 ^{re} qualité	» à »	»
Id.	2 ^e id.	» à »	»

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Ordin., envir. de Saumur	1 ^{re} id.	60 à »
Id.	1864, 2 ^e id.	55 à »
Saint-Léger et environs	1 ^{re} id.	45 à »
Id.	1864, 2 ^e id.	40 à »
Le Puy-N.-D. et environs	1 ^{re} id.	42 à »
Id.	1864, 2 ^e id.	38 à »
La Vienne, 1864.		32 à 35
ROUGES (3).		
Souzay et environs 1864.		90 à 120
Champigny, 1864.	1 ^{re} qualité	220 à »
Id.	2 ^e id.	150 à »
Varrains, 1864.		80 à 100
Bourgneil, 1864.	1 ^{re} qualité	120 à »
Id.	2 ^e id.	100 à »
Restigny 1864.		75 à 85
Chinon, 1864.	1 ^{re} id.	70 à »
Id.	2 ^e id.	60 à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Laporte, huissier à Saumur, en date du 20 juillet 1865, enregistré,

Et à la requête de M. Louis Du Baut, propriétaire, chevalier de la Légion d'Honneur, maire de la commune du Coudray-Macouard, agissant ici comme maire et dans l'intérêt de cette commune, pour lequel domicile est élu à Saumur, rue Cendrière, n° 8, en l'étude de M^e Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur;

Notification a été faite à M. le Procureur impérial près le tribunal civil de première instance de Saumur, au parquet du tribunal;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le 30 juin 1865, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte passé devant M^e Laumonier et son collègue, notaires à Saumur, le 26 novembre 1864, enregistré, contenant vente par M^{lle} Joséphine Becquet, propriétaire, demeurant à Saumur, au profit de la commune du Coudray-Macouard, d'une maison, située au bourg du Coudray-Macouard, près Saumur, composée, au rez-de-chaussée, d'une salle à manger, salon, office, chambre froide et cabinet, joignant la rue, et la moitié du corridor et l'escalier; au premier étage, d'un corridor, deux chambres à feu avec cabinets, une chambre froide également avec cabinet; greniers au-dessus, et caves en sous-sol;

au nord de la maison, un jardin, d'une contenance de 3 ares; au midi de la maison, une cour mitoyenne avec la venderesse, autant qu'en emporte la longueur du bâtiment, droit de communauté au puits existant dans la cour et aux portes de cette cour donnant sur la rue, moyennant le prix principal de trois mille francs, en sus des charges;

Avec déclaration à M. le Procureur impérial que cette notification lui est faite conformément à l'article 2,194 du Code Napoléon, pour qu'il ait à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'il avisera dans le délai de deux mois, et que faute par lui de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont il s'agit sera et demeurera définitivement purgé et libéré, entre les mains de la commune, de toutes hypothèques de cette nature; avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires dudit immeuble sont, outre la venderesse : 1^o M^{me} Marie Rodays, épouse de M. Gaspard-Gabriel Girard-Delaunay, propriétaire à Saumur; 2^o M^{me} Céleste Rodays, épouse de M. Jean-François Lespagnol de la Plante, propriétaire à Saumur; 3^o M. Philibert Becquet, propriétaire, demeurant à Parnay, oncle de M^{lle} Becquet, venderesse; 4^o M. Louis-Denis Jouanne; 5^o M^{lle} Flavie Jouanne, veuve de M. Vivant-Joseph Ducamp, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, la présente notification serait publiée

dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour extrait dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le 24 juillet 1865. (326) BEAUREPAIRE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHEVÉ.

Les créanciers de la faillite du sieur Chevé, marchand de vins, demeurant à Saumur, sont invités à se trouver le samedi 29 juillet courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de Commerce, pour être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés, que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal, (327) TH. BUSSON.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 12 août 1865, il sera procédé, à trois heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 600 quintaux métriques de foin, 500 quintaux métriques de luzerne, et 2,200 quintaux métriques d'avoine, à livrer dans les magasins militaires de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

L'adjudication aura lieu à la Mairie de Saumur. (248)

Nota : Toutes les denrées seront livrées entre deux feux. (328)

Etude de M^e LEROUX, notaire Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, place de l'Arche-Dorée.

Composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, trois pièces au premier étage, caveau, puits, grenier; occupée par le sieur Guinrandy, débitant de vins.

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Située à Terrefort, commune de Saint-Hilaire Saint-Florent.

Composée de maison d'habitation et 60 ares de terre et vigne, occupée par le sieur Gabiller, fermier.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (298)

A VENDRE

BONNE MACHINE A BATTRE

En fonte (de Passedoit).

Pour 2 ou 4 chevaux, suivant la force, prête à marcher.

Prix : 400 fr.

S'adresser à la ferme de Louzay, commune de Thizay, sur la route même de Saumur à Chinon. (314)

Etude de M^e Louis-A. PELLÉ, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

A VENDRE

ARRENTER OU LOUER

En l'étude et par le ministre de M^e PELLÉ.

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1866.

UN HOTEL

Connu sous le nom

D'HOTEL DE LA GALÈRE

Sis ville de Montreuil-Bellay, rue Impériale.

Ledit hôtel comprenant : au rez-de-chaussée, deux salles à manger, cuisine, décharge de cuisine, salle de billard et une chambre à coucher; au premier étage, sept chambres, dont plusieurs à feu, escalier et galerie, servant à l'exploitation de ces diverses chambres, greniers, autres chambres en bas côté, écuries, remise, puits, vaste cour, cave, bucher et jardin, le tout se tenant, et joignant au nord la rue de Loudun, au levant la rue du Mail, au couchant la rue Impériale, au midi une petite rue.

Grandes facilités pour acquérir. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. CASTERA, propriétaire dudit hôtel, qui l'exploite, soit audit M^e PELLÉ, notaire. (321)

A VENDRE

2 PIANOS DROITS

Un de PLEYEL, l'autre d'ERARD.

S'adresser rue du Temple, n° 47 Saumur, le samedi depuis midi jusqu'à quatre heures. (299)

DÉPÔT DE RAIS

POUR LE CHARRONAGE.

M. MOREAU, route de Varrains, a l'honneur d'informer MM. les charbons qu'il tient un dépôt de rais de première qualité. (295)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaurepaire. (233)

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

N VENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 22 JUILLET.			BOURSE DU 24 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 65	»	»	67 50	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	97	»	25	97 10	»	10
Obligations du Trésor.	450	»	»	450	»	»
Banque de France.	3880	»	»	3880	»	»
Crédit Foncier (estamp.)	1265	»	»	1265	»	»
Crédit Foncier colonial	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole	»	»	»	»	»	»
Crédit industriel.	705	»	7 50	700	»	5
Crédit Mobilier	755	»	10	748 75	»	6 25
Comptoir d'esc. de Paris.	950	»	5	950	»	»
Orléans (estampillé)	835	»	2 50	835	»	»
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1047 50	»	7 50	1046 25	»	1 25
Est.	516 25	»	1 25	515	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	848 75	»	»	847 50	»	1 25
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	565	»	»	565	»	»
Ouest	538 75	»	1 25	537 50	»	1 25
C ^e Parisienne du Gaz.	1680	»	2 50	1680	»	»
Canal de Suez.	430	»	7 50	432 50	»	2 50
Transatlantiques.	525	»	5	521 25	»	3 75
Emprunt italien 5 0/0.	65 05	»	35	65 10	»	05
Autrichiens	»	»	»	412 50	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	485	»	2 50	483 75	»	1 25
Victor-Emmanuel.	278 75	»	2 50	280	»	1 25
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	225	»	5	225	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	478 75	»	6 25	475	»	3 75
Saragosse	330	»	»	322 50	»	7 50
Séville-Xérès-Séville	92 50	»	2 50	92 50	»	»
Portugais	200	»	»	200	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	309 50	»	»	310	»	»
Orléans	300	»	»	301	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	299 50	»	»	299 50	»	»
Ouest	297 75	»	»	297	»	»
Midi.	296 75	»	»	297	»	»
Est.	300	»	»	300	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,